



Mise à jour : 30 avril 2022

Politique de financement des clubs

L'Association Étudiante du Collège Glendon
Glendon College Student Union

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

Préambule

L'AÉCG reconnaît le droit des étudiant.e.s à former des clubs et des associations sur le campus de Glendon, afin de leur permettre d'exprimer leurs opinions et de répondre à leurs besoins académiques, sociaux, religieux et culturels. L'AÉCG fournit des fonds aux clubs d'étudiant.e.s à Glendon pour soutenir leurs initiatives, ce qui améliore l'expérience des étudiant.e.s de premier cycle de Glendon. L'AÉCG s'engage à soutenir tous les événements inclusifs et accessibles, en particulier les événements bilingues et trilingues.

Pour assurer la responsabilité et l'efficacité de la distribution du financement des clubs, l'AÉCG a adopté la politique suivante comme sa politique de financement des clubs.

1. Conditions de financement

- I. Tous les clubs qui demandent un financement doivent être des clubs ratifiés et reconnus par le Bureau des affaires étudiantes de Glendon.
- II. Toutes les demandes de financement des clubs doivent être en accord avec la Constitution, aux règlements et aux politiques de l'AÉCG.
- III. L'AÉCG se réserve le droit de refuser toute demande et conserve l'entière discrétion de déterminer les montants de financement approuvés afin d'accommoder toutes les demandes reçues et prévues tout au long de l'année.
- IV. L'AÉCG ne financera pas les activités contraires à la loi à Toronto, en Ontario et au Canada.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

- V. L'AÉCG ne soutient pas, ne promeut pas et ne finance pas les activités qui sont discriminatoires d'après le Code des droits de la personne de l'Ontario et des politiques de l'AÉCG.
- VI. L'AÉCG ne soutient pas, ne promeut pas et ne finance pas les activités qui encouragent les jeux d'argent, les activités illégales ou les activités dans lesquelles les membres du club ont des chances de réaliser des gains personnels ou financiers.
- VII. L'AÉCG ne financera pas les organisations financées par les impôts.
- VIII. L'AÉCG ne financera pas les événements ou les activités du personnel, des diplômés ou des professeurs qui ne sont pas au bénéfice des membres du groupe d'étudiant.e.s en question, sans exception préalable.
- IX. Le financement ne peut pas être utilisé pour couvrir plus que les coûts impliqués dans un projet proposé.
- X. L'AÉCG accordera la priorité au financement d'événements dont la majorité des participant.e.s seront des étudiant.e.s de premier cycle de Glendon.
- XI. Les demandes de financement des clubs ne peuvent être faites que pendant les semestres d'automne et d'hiver (du 1er septembre au 30 avril) au cours desquels l'événement a lieu. Aucun financement ne sera accordé aux événements qui se déroulent pendant l'été.
- XII. Le financement des clubs fourni par l'AÉCG ne sera utilisé que pour les usages approuvés. L'utilisation abusive du financement d'un club peut entraîner une période de probation, au cours de laquelle les fonds sont retenus.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

- XIII. Les clubs qui exigent un essai ou une audition pour devenir membre et/ou participer à un événement doivent s'efforcer d'être aussi inclusifs et accessibles que possible pour être éligible au financement de l'AÉCG.
- XIV. Le financement de tout type d'événement de collecte de fonds destiné à collecter des fonds pour le club ou des entités externes, y compris mais sans s'y limiter, doit justifier la raison pour laquelle ils collectent des fonds pour ladite cause.
- XV. Le financement des clubs ne sera pas accordé pour financer des campagnes politiques (c'est-à-dire le démarchage).
- XVI. L'AÉCG ne financera pas les achats d'immobilisations.
- XVII. L'AÉCG ne financera pas les réunions de l'exécutif du club.
- XVIII. Le maximum qu'un club peut recevoir en financement de club est de 30 \$ par événement pour le stationnement.
- XIX. Le montant maximum qu'un club peut recevoir est de 30 dollars par événement pour le transport (location de voiture, essence, taxi, applications de covoiturage et transports publics).
- XX. Le montant maximum qu'un club peut recevoir est de 50 \$ par événement pour les honoraires des conférenciers et conférencières invité.e.s.
- XXI. Le montant maximum qu'un club peut recevoir est de 50 \$ par événement pour les prix, cadeaux et incitations.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

- XXII. Aucun financement ne sera accordé pour les honoraires des membres du club.
- XXIII. Tous les clubs organisant des événements hors campus doivent fournir une liste de présence comprenant le nom et le numéro de l'étudiant.e afin de recevoir un financement complet.

2. Financement de base

- I. Tous les clubs ratifiés par Glendon peuvent recevoir jusqu'à 100 \$ de financement de base pour chaque année scolaire, à condition qu'ils aient satisfait à toutes les exigences du club telles que stipulées par le Bureau des affaires étudiantes.
- II. Le financement de base est une ressource pour les clubs qui doit être utilisée principalement pour les dépenses de démarrage. Les éléments éligibles pour le financement comprennent, sans s'y limiter, l'équipement, les fournitures, la publicité et d'autres dépenses opérationnelles.
- III. Les demandes de financement de base doivent être soumises le 31 octobre pour le semestre d'automne et le 28 février pour le semestre d'hiver.
- IV. Les demandes de financement de base peuvent être trouvées et soumises sur le site Web de l'AÉCG.
- V. Les clubs ratifiés/renouvelés au cours du semestre d'automne ne peuvent pas demander de financement de base au cours du semestre d'hiver.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

3. Financement d'événements

- I. Tous les clubs ratifiés par Glendon peuvent bénéficier d'un financement supplémentaire de 300 \$ pour chaque année scolaire, à condition qu'ils remplissent toutes les conditions requises par le Bureau des affaires étudiantes.
- II. Afin de recevoir des fonds pour les clubs, il faut suivre la procédure de demande appropriée, telle qu'indiquée sur le site Web de l'AÉCG.
- III. Les clubs approuvés pour un financement supérieur à 100 dollars recevront le financement en deux versements.
 - i. Dans un premier temps, 50 % du montant du financement sera versé avant l'événement faisant l'objet de la demande.
 - ii. Pour recevoir la dernière tranche de 50 % du financement, une demande de financement après l'événement doit être remplie dans les 28 jours suivant la tenue de l'événement.
- IV. Les clubs dont le financement a été approuvé pour un montant inférieur à 100 dollars recevront le montant total à l'avance.
 - i. Les reçus doivent toujours être soumis par voie électronique avec une demande de financement après l'événement afin de rester un club en règle avec l'AÉCG.
- V. La demande de financement post-événement doit inclure :

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

- i. Un état financier final détaillé des dépenses et des recettes.
 - ii. Les reçus sont scannés et détaillés de toutes les dépenses, y compris la preuve de paiement dans un format électronique.
 - iii. Une brève description de l'événement.
- VI. Si un club ne se conforme pas à l'une des directives de ce document, le deuxième versement du financement peut être retenu.
- VII. Si le club ne fournit pas les reçus appropriés pour soutenir son événement après que le financement de pré-événement a été alloué, le financement du club peut être demandé à être retourné à l'AÉCG.
- VIII. À la demande de l'AÉCG, si un club n'effectue pas le paiement avant la fin de l'année fiscale (30 avril), le compte du club sera marqué et les financements futurs seront déduits du montant dû.

4. Financement d'événements bilingues

- I. Tous les clubs ratifiés de Glendon sont admissibles à un financement supplémentaire de 125 \$ pour les événements bilingues pour chaque année scolaire, à condition qu'ils aient satisfait à toutes les exigences du club telles que stipulées par le Bureau des affaires étudiantes et qu'ils aient été approuvés pour le financement de base des événements de l'AÉCG.
- II. Pour recevoir le financement d'un événement bilingue, il faut suivre la procédure de demande appropriée, telle qu'indiquée sur le site Web de

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

l'AÉCG.

- III. Seuls les événements dont la promotion et le déroulement sont bilingues, c'est-à-dire 50 % en anglais et 50 % en français, peuvent bénéficier du financement des événements bilingues, avec certaines exceptions déterminées par le ou la vice-président.e des affaires bilingues.
- IV. Pour les clubs qui ont été approuvés pour plus de 100 dollars de financement d'événements, le financement supplémentaire d'événements bilingues sera considéré comme un « complément » à la bourse globale et sera donc versé au club comme stipulé dans la section 3, clause III de ce règlement.

5. Processus de demande

- I. Les demandes de financement des clubs de l'AÉCG sont disponibles sur le site Web de l'AÉCG, dans la section Clubs.
- II. La demande de financement de club doit comprendre
 - i. Une demande de financement de club en ligne de AÉCG détaillée et remplie ;
 - ii. Un état financier détaillé comprenant un budget avec les dépenses et les recettes ;
 - iii. Une description de l'événement ainsi qu'un exemple de matériel promotionnel, si possible ; et

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

- iv. Une description de la manière dont l'événement est bilingue et promeut le bilinguisme, si vous demandez un financement pour un événement bilingue.
- III. Toutes les sections de la demande de financement du club doivent être remplies intégralement et doivent être compréhensibles pour être prises en compte.
- IV. Les clubs qui organisent un événement conjoint doivent soumettre une seule demande de financement.
- V. Les demandes de financement préalables à un événement doivent être soumises au moins un mois avant l'événement afin de garantir leur examen par le comité des clubs de l'AÉCG.
 - i. Si la demande de financement avant l'événement est soumise moins d'un mois avant l'événement, il n'y aura aucune garantie que la demande sera examinée avant que l'événement ait lieu.
- VI. Tous les clubs qui ont présenté une demande de financement avant l'événement et dont le financement a été approuvé doivent remplir la « demande de financement après l'événement » dans les 28 jours suivant la fin de l'événement.
- VII. Tous les clubs recevant un financement sont encouragés à faire participer le plus grand nombre possible d'étudiant.e.s de Glendon et de York aux événements approuvés pour le financement.
- VIII. Tous les clubs doivent être ouverts à tous et toutes les étudiant.e.s de

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

premier cycle du campus de Glendon.

- i. Les clubs de nature académique dont la mission se concentre sur un programme spécifique sont exemptés de cette exigence mais sont encouragés à ouvrir leurs portes à tous et toutes les étudiant.e.s de premier cycle de Glendon.

6. Adjudication

- I. Le comité des clubs de l'AÉCG, qui se compose du ou de la président.e, du directeur ou de la directrice des clubs, du directeur financier ou de la directrice financière et du ou de la vice-président.e des affaires bilingues, est responsable de la distribution appropriée du financement des clubs à tous les clubs ratifiés par l'AÉCG.
- II. Le comité des clubs de l'AÉCG ne prend en considération que les demandes de financement de clubs détaillées et complètes.
- III. La distribution des fonds aux clubs sera basée sur les critères et procédures définis dans la présente politique.
- IV. Le comité des clubs de l'AÉCG tiendra régulièrement des réunions publiques tout au long de l'année scolaire. Les clubs peuvent demander à les rencontrer individuellement en fonction des besoins.
- V. Le comité des clubs de l'AÉCG examinera les demandes de financement des clubs conformément aux règles suivantes :

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

- i. Tout club demandant un financement doit être un club ratifié ;
 - ii. La priorité sera donnée aux nouveaux demandeurs ;
 - iii. Les groupes recevant des impôts ne sont pas éligibles pour un financement ;
 - iv. Une demande de financement de club détaillée et complète est soumise ;
 - v. Les critères pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, la fréquentation prévue des élèves, l'existence et/ou l'importance d'autres sources de financement, et les recettes/pertes prévues ;
 - vi. Les reçus ou documents en attente de paiement dus à l'AÉCG pour des demandes de financement de clubs antérieurs.
- VI. Toutes les décisions du comité des clubs de l'AÉCG seront reçues par courriel.

7. Distribution et collecte des fonds

- I. Une fois le financement approuvé par le comité des clubs, les chèques seront remis au.x signataire.s autorisé.e.s du club en question.
- II. Les chèques pourront être retirés au bureau de l'AÉCG après avoir reçu une confirmation par courriel du ou de la président.e, du directeur ou de la directrice des clubs ou du directeur financier ou de la directrice financière.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs



Mise à jour : 30 avril 2022

- III. Les chèques ne seront remis qu'au.x signataire.s autorisé.e.s en question.
 - i. Une pièce d'identité avec photo peut être utilisée pour confirmer le signataire autorisé au moment de la remise du chèque.
- IV. Le club doit informer le comité des clubs de la date et de l'heure de la collecte afin de s'assurer que les chèques seront reçus au moment voulu.
- V. Les chèques qui ne sont pas retirés au bureau de l'AÉCG dans les six mois suivant leur émission ou avant la fin de l'exercice financier (30 avril) de l'année scolaire pour laquelle le club est ratifié, selon la première éventualité, seront annulés et ne seront pas réémis.
- VI. L'AÉCG peut décider d'un jour précis de la semaine pour le ramassage des chèques.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Politique de financement des clubs